

**EXTRAIT N° 21-002
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISS
DU 23 FÉVRIER 2021**

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 25/02/2021 / SSE SLO
ID : 007-210701579-20210223-DB_002CAA230221-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-trois février, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : Jeudi 18 février 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Absents excusés : M. MENARD

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. ROUX.

OBJET

MODIFICATION DU PRIX DU M³ ET DE LA PART FIXE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20-007 prise lors du Conseil d'Administration du 24 novembre 2020 fixant le prix du m³ à 1,00 € et la part fixe à 15 € pour la collecte et le traitement des eaux usées, une augmentation étant nécessaire pour continuer à être éligible aux diverses subventions versées par les différents services de l'Etat.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration que les frais de gestion n'ont pas été pris en compte, il propose donc d'augmenter le prix du m³ à 1,20 € et la part fixe à 17 € à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** les 2 augmentations ci-dessus énumérées.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 25 février 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 24 février 2021

Le Maire


Eric CUER

**EXTRAIT N° 21-003
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 23 FÉVRIER 2021**

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 25/02/2021 / SSE SLO
ID : 007-210701579-20210223-DB_003CAA230221-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-trois février, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : Jeudi 18 février 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Absents excusés : M. MENARD

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MENARD à M. MAZZINI

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. ROUX.

OBJET

REMISE GRACIEUSE - ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration que la Commune a reçu le 16 février 2021 par mail une demande de remise gracieuse de la part d'un redevable de l'assainissement concernant sa facture d'assainissement pour 2020. Cette personne ayant eu une surconsommation d'eau suite à un problème de fuite, a obtenu un dégrèvement de 42 m³ de la part du Syndicat des Eaux Ouvèze-Payre. Elle demande donc à la Commune une remise gracieuse pour la partie "eaux usées" du même nombre de m³.

La facture concernée est la n°348, d'un montant initial de 78,50 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'Administration d'accorder à ce redevable une remise gracieuse de 39,90 € correspondant à la surconsommation des 42 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ACCORDE** la remise gracieuse de 39,90 € au redevable de la facture n°348, correspondant à la surconsommation d'eau de 42 m³.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor du Teil.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MONTCHAUD - MORIZET- REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Par procuration : M. MAZZINI pour M. MENARD

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 25 février 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 24 février 2021

Le Maire

Eric CUER